



ARRÊTE MUNICIPAL D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
ARRETE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
N° AR110325-46 DU MARDI 11 MARS 2025

Le Maire de la Commune de SAINT-QUENTIN LA POTERIE :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L.2213-2, L.2213-3 ;

VU le Code de la route, article R.37-1 ;

VU le Code pénal, et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de Monsieur Lopez Vincent, président du FCSQ d'organiser un vide grenier le dimanche 16 mars 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules ce jour-là ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Maire autorise l'organisation d'un vide grenier sous la Halle Joseph MONIER le dimanche 16 mars 2025.

Article 2 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits du samedi 15 mars 2024 à 20H00 au dimanche 16 mars 2024 à 19H00 sous la Halle Joseph Monier de la Bascule au bas du parking et Place du Marché côté Arches.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Gard et ampliation à la Gendarmerie d'UZES, à la Police Municipale et à la Police Intercommunale pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Le Maire,
Yvon BONZI

Certifié exécutoire 11 MAR. 2025
Suite à transmission le

